



7+2+x=15 : l'équation interdite des attentats du 13 novembre

(1/2)

Par [François Belliot](#)

Mondialisation.ca, 13 octobre 2021
francoisbelliot.fr

Région : [L'Europe](#)

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#),
[Désinformation médiatique](#)

Alors que s'est ouvert le 9 septembre 2021 au Tribunal judiciaire de Paris, sur l'île de la Cité, le procès des attentats du 13 novembre 2021, l'occasion nous semble justifiée de publier six pages consacrées à ces événements, extraites de notre ouvrage, paru fin juillet 2021 aux éditions le Retour aux Sources : [Le massacre de Charlie Hebdo, l'enquête impossible](#), intitulé « addendum : une omission gravissime de la commission d'enquête sur le massacre du Bataclan » (p. 72 à 79).

Le titre sibyllin que nous avons choisi pour le présent article : $7+2+x=15$, une équation à une inconnue très facile à résoudre, suggère que les commissionnaires ont laissé de côté – sciemment ou involontairement, c'est ce que nous allons examiner – une pelote fondamentale qu'il était pourtant un jeu d'enfant de démêler. Il nous a semblé tout aussi opportun, en complément, de rapporter des productions et publications récentes ou qui nous avaient échappé au moment de la publication de notre ouvrage, susceptibles d'enrichir le débat, qui est très loin d'être clos, et dont des aspects nouveaux surgissent régulièrement dans les médias ou ailleurs.

Nous évoquerons ainsi, dans une seconde partie (1/2), un [documentaire de Francis Gillery](#) diffusé sur Arte le 3 septembre 2021, intitulé *Les ombres du Bataclan*, qui revient en détail sur cette omission, et qui a suscité une très vive quoique trompeuse polémique, jusque dans les murs du Tribunal judiciaire de Paris, où il a été cité par des avocats des parties civiles le 10 et le 22 septembre derniers ; également le livre de George Fenech, ancien président de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats de 2015, intitulé [Le procès](#) et publié le 25 août 2021, qui prétend résumer l'affaire en déminant certains de ses aspects les plus polémiques, en oubliant malheureusement l'entêtante équation.

Nous avons enfin jugé utile d'évoquer dans un article annexe, même si la relation ne saute pas aux yeux, l'histoire incroyable de l'ancien directeur de la Police Judiciaire de Paris, Bernard Petit, et son ouvrage autobiographique [Secrets de flic](#), publié en juin 2018, dans lequel il raconte notamment sa très brutale mise à l'écart, le 4 février 2015, alors qu'il avait « organisé la traque des frères Kouachi, pisté Amedy Coulibaly, et donné l'assaut contre l'Hyper Cacher », comme il l'écrit lui-même.



[Le massacre de Charlie Hebdo, l'enquête impossible](#), publié aux éditions le Retour aux sources en juillet 2021, premier ouvrage de synthèse critique sur cet événement, décortiquant à la fois la couverture

médiatique de l'événement, son exploitation politique, le (non) travail de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats de 2015, enfin la mascarade judiciaire du procès des attentats de janvier 2015 qui a enfin eu lieu à l'automne 2020

Première partie : Une omission gravissime de la commission d'enquête sur le massacre du Bataclan (p. 72 à 79)

« Comme je suis en train de mettre la dernière main à cet ouvrage, je viens de découvrir, fin juin 2021, un peu par hasard *BI Brigade d'Intervention*, de Laurence Beneux, publié début 2020 aux éditions du cherche-midi, qui relate l'histoire, le fonctionnement, et la composition de la Brigade d'Intervention (BI), unité d'intervention d'élite de la police nationale rattachée à la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation (DOPC), dépendant comme la BRI-PP de la Préfecture de Police de Paris. Mme Beneux, qui se présente comme une bonne connaisseuse des services de police et de gendarmerie, confesse elle-même en préambule que cette unité lui était totalement inconnue jusqu'alors. Créée en 1998, dédiée au maintien de l'ordre, avec les contraintes spécifiques de la ville de Paris, ses spécialités sont la surveillance des points hauts et le tir de précision, la varappe sur les façades et les structures métalliques, la surveillance des catacombes, la formation de colonnes d'assaut pour les interventions musclées en milieu fermé. De 2011 à 2014, le BI a été dirigée par un officier chevronné du RAID qui l'a rapproché des standards des unités d'intervention d'élite.



Brigade d'intervention, de Laurence Beneux, publié aux éditions du Cherche-Midi début 2020, une lecture indispensable concernant un aspect complètement occulté du massacre du Bataclan. Quitte à m'écarter encore une fois du sujet principal du présent ouvrage, à savoir le massacre de *Charlie Hebdo*, cet addendum de dernière minute me semble indispensable pour jeter une lumière encore plus crue sur les méthodes de la commission d'enquête parlementaire, et d'autant plus qu'il me permet d'ajouter une pièce fondamentale à la polémique concernant l'intervention des unités d'élite de la police nationale (BRI et RAID) au Bataclan le soir du 13 novembre 2015. Il s'agit d'un point qui aurait dû obligatoirement être mentionné dans le rapport de la commission d'enquête publié le 5 juillet 2016, et les quelques traces qui en restent dans les auditions contenues dans le volume 2 permettent de reconstituer ce qui doit être regardé une omission gravissime.

Si la plupart des personnes qui ont un peu étudié ce dossier sont au courant de la polémique sur le non déclenchement de la FIPN¹ pour la neutralisation des terroristes le soir du 13 novembre au Bataclan, et sur l'ordre donné aux six militaires de la force Sentinelle de ne pas intervenir, peu savent le rôle crucial joué par la BI ce soir-là, et le rôle encore plus salvateur qu'elle aurait pu avoir si elle n'avait pas été empêchée d'intervenir.

Suivons Mme Beneux dans son exposé des faits, en citant trois extraits de son ouvrage :

1) « Il a fallu moins de dix minutes aux six policiers de la Brigade d'Intervention qui étaient dans Paris ce soir-là, pour rejoindre leur base et s'équiper. Ils sont prêts à partir quand ils apprennent à la radio, à 21h30, que des coups de feu retentissent dans plusieurs endroits de la ville ; ils font le lien avec les événements du stade de France. Les attaques se déroulent dans l'est de la capitale, c'est-à-dire de leur côté. Ils appellent leur état-major pour l'informer qu'ils sont sur le départ, mais celui-ci refuse et leur donne l'ordre d'attendre. Ils suivent donc à la radio l'enchaînement des événements : les fusillades qui se succèdent dans Paris, sur les terrasses, devant le Bataclan, dans le Bataclan. Tout ceci se déroule non loin de leur base, ils peuvent être sur place en cinq minutes. Ils sont formés à l'intervention,

ils étaient à l'Hyper Cacher, ils ont les armes, les protections balistiques, gilets, casques lourds et boucliers. Et ils attendent qu'on les autorise enfin à partir...

Les minutes passent, cinq, dix, vingt... L'impatience des policiers monte. L'un d'entre eux a appelé des collègues, quai des Orfèvres, à la Brigade de Recherche et d'Intervention, qui lui répondent ne rien savoir.

Les opérateurs de la BI recontactent leur état-major, mais son directeur leur ordonne à nouveau de ne pas bouger. Il leur affirme être au courant de la situation, mais qu'on n'a pas besoin d'eux pour l'instant.

Ce nouveau refus, Tristan² l'a senti venir. « J'en ai un peu voulu au policier qui a téléphoné, m'explique-t-il. Je lui avais dit de faire la demande par radio pour que tout le monde entende. L'officier de l'état-major n'aurait pas pu dire non, parce que c'est lui qui allait essuyer les reproches, après... Et quand tout le monde a entendu, on ne peut pas dire que ce n'est pas vrai. »

En novembre 2015, la capitaine de la BI est une femme. Elle décide de prendre sur elle et ordonne à ses hommes de partir au QG de la BRI-PP, au 36, quai des orfèvres. Elle ne les envoie pas sur les lieux de l'attaque, ce qui aurait été un indiscutable acte de désobéissance vis-à-vis de son état-major, mais au moins les opérateurs de la brigade d'intervention seront à pied d'œuvre pour partir avec la BRI-PP. Il faut bien mesurer que l'initiative est courageuse. Comme on a vu, dans la police, l'obéissance inconditionnelle est souvent mieux vue qu'une décision intelligente.

Les opérateurs de la BI foncent (littéralement, ils remontent les quais à 160 km heure) vers les locaux de la BRI et, quelques minutes plus tard, ils sont sur le parking, dans leur voiture, en tenue d'assaut et équipés. Ils voient leurs collègues arriver les uns après les autres en civil, qui montent se changer. Il est 22 heures, ils attendent encore... Quelques minutes plus tard, une colonne de six opérateurs de la BRI est prête. Son chef a de bonnes relations avec les policiers de la BI et voit l'intérêt de renforcer son équipe avec ces six effectifs expérimentés, équipés, qui rongent leur frein depuis une heure. » (p.100)

2) « La colonne, constituée, de six membres de la BI et de six membres de la BRI-PP, part enfin au Bataclan. En ce qui concerne les premiers, trois bons quarts d'heure ont été perdus. Vers 22h15, ils se garent à proximité de la salle de spectacle, derrière une petite cour où les services de secours ont installé les blessés. Ils organisent la colonne et grappillent des informations. Ils progressent avec prudence vers l'entrée du Bataclan. » (p.103)

3) « demeure cette question lancinante : y aurait-il eu moins de morts si on avait laissé venir tout de suite les six tireurs d'élite équipés de la BI, qui se trouvaient à cinq minutes de là ? Y aurait-il eu moins de blessés ? Moins de vies brisées... ?

Peut-être pas... Peut-être que si...

C'est à cause de l'interdiction, inexplicquée, d'intervenir rapidement au Bataclan, imposée à la BI que vous devez lire ce livre. Les autres problèmes auxquels les policiers ont été confrontés n'auraient pas suffi à les faire sortir de leur réserve s'il n'y avait eu ces délais imposés durant les attentats. C'est la goutte d'eau qui a décidé certains policiers à sortir de ce silence très ancré dans la culture policière. Malgré les risques de rétorsion auxquels ils

s'exposent de la part de leur hiérarchie.

« Le temps perdu pour partir au Bataclan, on le pardonnera jamais », me dit l'un d'eux. A tort ou à raison, ils pensent que ce délai qui leur a été imposé avait pour principale motivation « l'ego », « les ambitions politiques » qui sévissent parmi les huiles de la police.

« On nous a ordonné de ne pas nous rendre sur les lieux parce que le commissaire qui dirige la BRI [NDA : il s'agit de Christophe Molmy] voulait que personne ne parte sans lui. Il voulait être vu. Il voulait la médaille, spécule un policier.

« Non, c'est pas lui qui décide de déclencher la Brigade anti commando [NDA : nom originel de la BRI] ou pas, proteste un autre. C'est le préfet. Sauf que là, il est au stade de France en train d'assister au match. Donc c'est un commissaire coordinateur qui a freiné... »

Bref, personne ne sait exactement qui est responsable du temps perdu ou même pourquoi la FIPN, qui permet au chef du RAID de prendre la direction des opérations, n'a pas été activée dans des circonstances aussi graves.

Il y a par contre consensus chez tous les opérateurs d'intervention que j'ai entendus. Tous pensent que les commissaires des grosses sections, les directeurs, sont souvent des politiciens carriéristes, qui ont « le bras long » et qui se préoccupent d'image bien avant de se préoccuper de la sécurité des gens. Il y a des exceptions, mais cette qualité n'est pas prêtée au commissaire responsable de la BRI-PP, qui est unanimement détesté de tous les policiers de terrain à qui j'ai pu parler, quel que soit le service auquel ils appartiennent.

Reste que c'est leur état-major qui a donné l'ordre d'attendre au six opérateurs de la BI, prêts à partir, le soir du Bataclan. Reste que c'est leur état-major, encore, qui a envoyé à leur rédacteurs des rapports qu'on avait amputés des lignes mentionnant cette attente contrainte, parce qu'il n'était pas « utile » de préciser ces détails³.

Des membres de l'enquête parlementaire ont rendu visite à la BI, mais elle n'est pas citée spécifiquement dans le rapport d'enquête. » (p.116)

De façon surprenante, le volume 1 de synthèse ne mentionne en effet la BI qu'incidemment, dans la note 119 pour être précis, en se contentant de rapporter l'existence de cette unité.

Il en est un peu plus question dans le volume 2 compilant le verbatim autorisé des auditions.

On devine qu'il en est question une première fois lors de l'audition du patron du RAID Jean-Michel Fauvergue. George Fenech lui demande combien d'effectifs la BRI comptait quand il est arrivé au Bataclan :

« M. le président Georges Fenech. Combien d'hommes dans cette équipe ?

M. Jean-Michel Fauvergue. Sept ou huit.

M. le président Georges Fenech. On entend parler de sept ou de quinze, sans savoir exactement ce qu'il en est.

Son adjoint Eric Heip abonde dans son sens :

M. Éric Heip, commissaire divisionnaire, adjoint au chef du RAID. Je suis assez affirmatif sur la taille du groupe BRI présent sur place. Mon homologue de la BRI, avec qui je prends contact dès mon arrivée sur le site, me demande, dans un premier temps, de positionner des « appuis feu », c'est-à-dire un soutien avec des armes longues pour faciliter la progression des groupes. Très rapidement, il me demande de compléter sa colonne, parce qu'elle n'est pas complète. Ce sont donc les effectifs du RAID sous mon autorité qui vont compléter cette colonne, dont l'effectif, à ce moment-là, n'était pas de quinze.

Comme cet écart énorme intrigue, Éric Heip se fait plus précis dans ses explications : « L'écart qu'il peut y avoir dans la comptabilisation des effectifs tient à la manière de les prendre en compte. La colonne d'assaut de la BRI comptait sept fonctionnaires, mais il y avait aussi sur place des effectifs de la brigade anti-criminalité et de la section de sécurisation, qui sont intégrés dans la brigade anti-commando sans pour autant constituer des colonnes d'assaut. C'est comme si, lors d'un déplacement, le RAID prenait sous son étiquette les effectifs de la BAC. »

Quand on a à l'esprit la rivalité entre le RAID et la BRI-PP pour le contrôle des opérations au Bataclan le soir du 13 novembre, sur fond de non déclenchement de la FIPN, et en émettant l'hypothèse que les hommes du RAID étaient parfaitement au courant de la distinction à faire entre la BI et la BRI, et de l'annexion des hommes de la BI par le chef de la BRI pour gonfler artificiellement ses effectifs, on peut supposer que Fauvergue et Heip en faisant mine de n'avoir vu que sept hommes de la BRI, entendent mettre en difficulté Christophe Molmy qui sera auditionné le lendemain. Justement, quelle va être la réponse de l'intéressé à la même batterie de questions ?

M. le président Georges Fenech. À 21 h 25 commence la tuerie des terrasses, d'abord au Petit Cambodge et au Carillon, puis, à 21 h 49, au Bataclan avec trois terroristes. Par qui êtes-vous prévenu et quelles mesures prenez-vous, puisque nous sommes là sur votre ressort territorial ?

M. Christophe Molmy. Je ne suis pas prévenu des fusillades sur les terrasses de café dans des délais très courts. Je ne suis au courant, jusqu'à 21 h 47, que des attentats au Stade de France. Dès que j'apprends, par ricochet là aussi, que des tirs se sont produits dans Paris, j'active la Force d'intervention rapide (FIR) de la BRI, la première, la plus rapide. Les membres de la FIR ont leur matériel chez eux afin de pouvoir se projeter immédiatement. »

M. le président Georges Fenech. La FIR est composée de sept fonctionnaires, c'est bien cela ?

M. Christophe Molmy. Pas du tout, nous étions quinze, précisément.

M. le président Georges Fenech. Quinze fonctionnaires composent la FIR que vous activez ? » (...)

M. le président Georges Fenech. Combien étiez-vous ?

M. Christophe Molmy. Quinze en comptant le médecin.

M. le président Georges Fenech. N'êtes-vous donc pas sept normalement ?

M. Christophe Molmy. Non, nous devons être douze au minimum et nous sommes quinze en comptant le médecin, le dépiégeur d'assaut et le chef de service.

(...)

M. le président Georges Fenech. Nous poserons de nouveau la question au commandant du RAID [NDA : la question ne sera jamais posée. George Fenech et les trente députés de la commission d'enquête n'ont ainsi jamais pu résoudre la difficile équation à une inconnue suivante : $7+2+x=15$ (ou $6+3+x$), et ce malgré les énormes indices fournis par Eric Heip.] puisque, quand il arrive vers 22 h 50, il déclare trouver sur place sept fonctionnaires de la BRI.

M. Christophe Molmy. Sur ce point je serai très péremptoire. Je trouve même aberrant qu'un commandant du RAID vous explique combien nous étions. Je suis chef de service, j'étais sur place à 22 h 15 avec quinze fonctionnaires et, à 22 h 20, nous avons commencé nos investigations ; nous avons été rapidement rejoints par une autre lame et l'ensemble de la BRI nous a rejoints aux environs de 22 h 40, 22 h 45.

Ce qui est parfaitement clair, c'est que Christophe Molmy ne tient absolument pas à mentionner que six des hommes qui composaient la colonne d'assaut « de la BRI » qui a risqué sa vie en prenant d'assaut la pièce où s'étaient retranchés les deux terroristes, étaient des membres de la BI et non de la BRI. Il ne tient absolument pas non plus à ce qu'on sache que si sa colonne panachée qu'il menait est effectivement arrivée la première sur les lieux, avant celle du RAID, six hommes de la BI auraient pu intervenir une demi-heure plus tôt en tant que primo intervenants - si lui ou des membres de son état-major ne le leur avaient pas expressément interdit. Et ce qui est véritablement aberrant, c'est que les commissionnaires aient à l'évidence pris soin de censurer cet énorme raté, en laissant ce problème de sept ou quinze à l'état d'énigme, sans mentionner le rôle fondamental et héroïque des hommes de la BI le soir du 13 novembre, en évitant de pousser plus loin Christophe Molmy dans ses retranchements. Cette censure a également permis qu'aucun responsable de la BRI n'ait à rendre compte d'un ordre de non intervention *réitéré*, comme on a pu le lire, sans lequel le massacre eût sans doute été d'ampleur bien moindre, puisque, sans aucune contestation possible, les six hommes de la BI auraient débarqué devant le Bataclan, équipés et opérationnels, moins de cinq minutes après les premiers tirs à l'extérieur de la salle de spectacle. Si une décision aussi scandaleuse avait été rendue publique, autrement dit si les commissionnaires avaient fait correctement leur travail, au lieu de se perdre pendant des dizaines et des dizaines d'heures dans de vaines polémiques, comme le non déclenchement de la FIPN le soir du 13 novembre, Christophe Molmy, fait chevalier de la légion d'honneur en juillet 2015 à l'indignation des hommes de la BI à qui on avait fait miroiter cette distinction après le 13 novembre, aurait sans doute subi, en raison de ses mensonges, au mieux de ses demi vérités, un sort encore plus indigne que celui de Jean-Michel Fauvergue, [débarqué en mars 2017](#) pour une ridicule affaire de bouquin du médecin du RAID ayant brûlé la politesse à celui de la BRI⁴, ou pire encore, du patron du 36 quai des Orfèvres Bernard Petit, annihilé professionnellement le 3 février 2015 pour une obscure affaire de viol du secret de l'instruction qui n'a toujours pas été jugée à ce jour (septembre 2021), et dont nous rapporterons l'incroyable histoire dans un article ultérieur complémentaire.

L'expression « Brigade d'Intervention », avec son acronyme entre parenthèses (BI) ; n'apparaît en fait comme telle une seule fois dans tout le volume 2, dans la bouche du préfet de police Michel Cadot et du directeur de la police judiciaire Christophe Sainte lors de leur audition à huis clos du 23 mars 2016.

M. le président Georges Fenech. Nous avons donc 40 fonctionnaires de la BRI, auxquels s'ajoutent ceux des BAC.

M. Michel Cadot. Bien sûr, mais qui ont agi en primo intervenants et qui ne sont pas des services spécialisés.

M. le président Georges Fenech. Non, en effet, ils sont venus en renfort.

M. Michel Cadot. Tous les primo-intervenants faisaient partie des renforts, lesquels doivent garantir le périmètre de sécurité et préserver la zone d'exclusion et la zone de sécurité - le deuxième périmètre. Puis il y a des forces spécialisées pour intervenir dans un contexte aussi complexe que celui dont il est question avec, notamment, une prise d'otage.

M. le président Georges Fenech. Nous avons donc 40 fonctionnaires de la BRI à 22 heures 40.

M. Michel Cadot. Ensuite, nous avons la brigade d'intervention (BI), intégrée structurellement à la BRI quand une action est déclenchée.

M. Christian Sainte, directeur de la police judiciaire. Il y a eu trois vagues. La Force d'intervention rapide (FIR) est arrivée dans un premier temps.

M. le président Georges Fenech. À savoir les quinze premiers.

M. Christian Sainte. Ce sont en effet les quinze premiers. Les 25 suivants sont arrivés vingt minutes plus tard. Arrivent parallèlement des fonctionnaires de la BI qui s'agrègent à ceux de la BRI. Si bien qu'au total, nous comptons quelque 70 hommes.

L'explication de Christian Sainte est alambiquée mais sans équivoque pour le lecteur non averti et un peu perdu dans cette jungle d'acronymes et de noms propres : l'impression donnée est que les « fonctionnaires » de la BI sont arrivés *après*, rien ne laissant penser qu'ils auraient pu intervenir en tout premiers.

Revenons pour finir à notre sujet : cet addendum nous permet d'affirmer que la commission d'enquête parlementaire est complètement passée à côté, *non pas d'un seul mais d'au moins deux dysfonctionnements d'une extrême gravité*, s'il ne s'agit que de dysfonctionnements, l'un ayant rendu possible le massacre de la rédaction de Charlie Hebdo, le second ayant contribué très probablement à alourdir dans des proportions inconnues le massacre du Bataclan. Dans les deux cas, la commission d'enquête a œuvré à la protection de fonctionnaires haut placés qui au minimum auraient dû être exposés sur la place publique, comme les médias adorent le faire tous les jours avec les « complotistes », et révoqués ou poursuivis pour faute grave ou complicité [comme ce sera le cas pour Bernard Petit, dont nous rapporterons ultérieurement l'incroyable histoire]. »

Comme il est d'usage pour ce genre de révélation, le livre de Laurence Beneux, potentiellement explosif, a été complètement ignoré par les médias, solidaires, comme pour l'affaire Helric Fredou, avec leurs frères et cousins de la politosphère. En termes de recension, on ne peut relever qu'un entretien d'une demi heure [sur Sud Radio le 18 février 2020](#), et [un excellent article d'Amaury Brelet](#) pour *Valeurs actuelles* publié le 31 janvier 2020 et intitulé « Retard de l'assaut au Bataclan : le livre explosif sur les policiers de la brigade d'intervention qui accuse ».

Nota bene : fin de l'extrait de *Massacre de Charlie Hebdo, l'enquête impossible*. (p. 72 à 79)

L'unique interview de Laurence Beneux à propos de son ouvrage, le 18 février 2020, sur Sud Radio

Dans la seconde partie de ce 7+2+x=15, nous reviendrons sur le documentaire de Francis Gillery, *Les ombres du Bataclan*, diffusé par Arte le 3 septembre 2021, qui revient sur cette omission cruciale de la commission d'enquête parlementaire, et a suscité une vive quoique trompeuse polémique dans les médias et jusque dans les murs tribunal de Paris où se tient pour de longs mois encore le procès des attentats du 13 novembre 2015.

François Belliot

Notes :

1. La Force d'Intervention de la Police Nationale (FIPN) a été créée en 2009, dans l'hypothèse de la perpétration d'actes meurtriers extrêmement graves dans la capitale. Il s'agit d'une structure temporaire, déclenchée par le ministre de l'Intérieur, après sollicitation du Préfet de police qui demande le feu vert du ministre. Son objectif est de donner unité et cohérence à l'intervention des deux unités d'intervention possiblement concurrentes. Le patron du RAID en prend la direction, le chef de la BRI devenant aussitôt son adjoint. La primauté du RAID s'explique par le fait qu'il s'agit d'une unité essentiellement dédiée à l'intervention, tandis que la BRI est une unité de police judiciaire. Elle dispose d'une équipe d'intervention rapide (ERI), dont les hommes effectuent des exercices comparables à ceux des hommes du RAID, mais on n'est pas au même niveau de professionnalisme pour ce qui concerne l'intervention. La FIPN a été déclenchée pour la première fois le 9 janvier 2015, lors de la prise d'otages de l'Hyper Cacher, avec l'aval du DGPN, du préfet de police Michel Cadot, et du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve. L'assaut de l'Hyper Cacher a ainsi été déclenché par le RAID et la BRI placés sous l'autorité du patron du RAID Jean-Michel Fauvergue.

2. Tous les prénoms des hommes de la BI cités dans son ouvrage ont été modifiés par Laurence Beneux afin de ne pas attirer sur eux les foudres de la haute hiérarchie policière, aussi impitoyable avec ceux qu'elle considère comme des trufions qu'elle est coulante avec les huiles et les chouchous dociles, le tout dans l'opacité et l'impunité les plus complètes.

3. Ce comportement de « leur état-major » n'est pas sans évoquer le rapport modifiable qui sera exigé de Sandra Bertin, la cheffe du centre de supervision urbain de Nice (CSU), qui gère toutes les caméras de surveillance de la ville, à la suite des attentats de Nice du 14 juillet 2016. Cf François Belliot : « [l'activité de Daech en France \(base de données\)](#) / 24 juillet 2019, l'affaire Sandra Bertin », francoisbelliot.fr, 30/07/2020

4. Nous résumons cette histoire dans notre ouvrage , p.52 à 57

La source originale de cet article est [francoisbelliot.fr](#)

Copyright © [François Belliot](#), [francoisbelliot.fr](#), 2021

Articles Par : [François Belliot](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca